



Un enseignant qui fume pendant les cours

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 3 octobre 2004

Un enseignant qui fume pendant la récréation. . . qui fume pendant les cours " mais par la fenêtre" disent les enfants !

Que faire, puisque tous le monde le sait et que personne n'ose dire ? !

Je recherche un extrait de la législation afin de mettre les pieds dans le plat.

Merci de me communiquer cet extrait.

N.

Réponse :

Les articles R. 3511-1 et suivants du code de la santé publique décrivent les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif.

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les établissements d'enseignement.

Consultez avec encore plus d'attention [l'article L. 3511-9](#), il est plus intéressant que tous les autres réunis !